CONVENTION DE COTUTELLE DE THESE

**Entre**

**l’Université Cadi Ayyad - MarrakecH**

**ET**

**L’Universite . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .**

Entre

L’Université Cadi Ayyad - Marrakech,

Sise au Boulevard Abdelkrim El Khattabi – BP 511 – Marrakech – Maroc,

Représentée par son Président le Professeur Abdellatif MIRAOUI,

Agissant ès-qualités en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

Ci-après désignée **l’UCA**,

Et

L’Université . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . ,

Sise . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . ,

Représentée aux fins de la présente par son Président/Recteur . . . . . . . . . . . . . . . . . ,

Ci-après désignée **l’Université partenaire**,

Ci-après désignées ensemble « les universités »,

Conformément aux dispositions législatives applicables dans les deux pays dont relèvent les deux universités, à savoir :

Pour l’UCA - Marrakech,

- La loi 01.00 portant organisation de l'Enseignement Supérieur promulguée par Dahir n° 1.00.199 du 15 Safar 1421 (19 mai 2000),

- l’arrêté marocain N°1371.07 du 23 septembre 2008 relatif au cahier des normes pédagogiques nationales du cycle du doctorat ;

Pour l'Université . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .,

Désireuses de contribuer à l'instauration et au renforcement de la coopération scientifique entre équipes de recherche marocaines et . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . en favorisant la mobilité des doctorants, ont décidé d'utiliser la procédure de cotutelle concernant :

Mme/Mlle/M. (Nom & Prénom) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .,

- de nationalité . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .,

- Né(e) le   . ./. . /. . . . , à . . . . . . . .. . . . . . . . . . . .,

- Adresse dans le pays d’origine : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .,

- Adresse dans le pays d’accueil : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**Titre I – Modalités Administratives**

|  |  |
| --- | --- |
| **Article 1**- | La présente convention a pour objet de fixer les conditions requises pour décerner le diplôme de Doctorat de l’Université Cadi Ayyad - Marrakech et le diplôme de Docteur de l’*Université . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .*  à Nom & Prénom de l’étudiant(e), après soutenance d’une thèse dont le sujet :  - Sujet de la thèse : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - Domaine de recherche : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . |
| **Article 2**- | Mme/Melle/Mr. *Nom & Prénom du/de la doctorant(e)* est inscrit(e) en thèse de Doctorat à l’UCA – au sein de Centre des Etudes Doctorales « Sciences et Techniques » et à *l’Université partenaire au sein de l’Ecole Doctorale*. . . . . . . . . . . . . . . . .  L’inscription en thèse est effective à partir de l’année universitaire *Dates*. La durée de préparation sous ce régime est de 3 années. Cette durée pourra être prolongée d’un commun accord par la signature d’un avenant à la présente convention. |
| **Article 3**- | Mme/Melle/Mr. *Nom & Prénom du/de la doctorant(e)* est tenu(e) d’être régulièrement inscrit(e) pendant toute la durée de préparation de la thèse dans chacune des deux universités concernées. Le/la doctorant(e) s’acquittera du paiement de ses droits d’inscription auprès de l’UCA, et en sera exonéré(e) à *l’université partenaire.*  Les travaux de recherche se réalisent selon des périodes alternatives de présence au sein de chaque université, selon les modalités suivantes :  *Détailler le calendrier*   * *période prévue à l’UCA : . . . . . mois en . . . . . . . . . (année)* * *période prévue à l’Université partenaire : . . . . mois en . . . . . . . . (année)* * *. . . . . . . . . .* * *. . . . . . . . . .* |
| **Article 4**- | Durant son séjour à *l’université partenaire*, *le/la doctorant(e)* bénéficiera du régime de couverture sociale en usage dans son pays d’origine. Il/elle s'engage en outre à souscrire une assurance assurant sa couverture en responsabilité civile pour les périodes de recherche effectuées à *l’université partenaire*. |
| **Article 5**- | Dans le pays d’accueil, *le/la doctorant(e)* prendra en charge son hébergement ainsi que ses frais de séjour. Il pourra éventuellement bénéficier du soutien financier légalement organisé dans son pays d’origine ou dans le pays d’accueil en vue de faciliter ces procédures de coopération et d’échange. |

**Titre II – Modalités Pédagogiques**

|  |  |
| --- | --- |
| **Article 1**- | Mme/Melle/Mr. *Nom & Prénom de le/la doctorant(e)* effectuera ses travaux sous la responsabilité et la direction scientifique de :   * *Noms & Prénoms, Titres,* Université Cadi Ayyad – Centre des Etudes Doctorales  « Sciences et Techniques » * *Noms & Prénoms, Titres, Université partenaire – Ecole doctorale . . . . . . . . . . . . . . . .*   Les deux directeurs de thèse s’engagent à exercer pleinement leurs fonctions de tuteurs auprès du*/de la doctorant(e)*. A ce titre, leurs compétences sont exercées conjointement. Ils s’engagent à conserver un contact suivi afin d’évaluer l’évolution des travaux du auprès du*/de la doctorant(e)*. |
| **Article 2**- | La thèse sera rédigée en langue (*à préciser*) et complétée par des résumés en français, en arabe et en anglais. Elle donnera lieu à une soutenance unique en langue (*à préciser*) à l’université *. . . . . . . . . . . . .* . |
| **Article 3**- | L’autorisation de soutenance, accordée au vu de rapports, sera conforme à la réglementation en vigueur dans les deux universités. |
| **Article 4**- | Le jury de soutenance désigné d’un commun accord par les autorités compétentes des deux universités, sera composé sur la base d’une proportion équilibrée de représentants scientifiques des deux pays. Le jury comprendra au moins quatre membres dont les deux directeurs de thèse et deux examinateurs externes aux deux universités. Le nombre des membres du jury ne pourra en aucun cas dépasser huit. Le président du jury devra être un professeur ou assimilé. Les directeurs de thèse ne peuvent présider le jury. |
| **Article 5**- | Conformément à la réglementation en vigueur dans chacune des deux universités, sur la base du rapport de soutenance unique et sur avis favorable du jury, l’Université Cadi Ayyad s’engage à décerner au/à *la doctorant(e)* le diplôme de Doctorat de l’Université Cadi Ayyad ; l'Université partenaire s'engage à décerner au/à *la doctorant(e)* le diplôme de Docteur de *l’Université partenaire*. |
| **Article 6**- | Les signataires de la présente convention s’engagent à respecter la réglementation en vigueur dans chacun des deux pays pour le dépôt, le signalement et la reproduction de la thèse. |
| **Article 7**- | La protection du sujet de thèse ainsi que la publication, l’exploitation et la protection des résultats de recherche issus des travaux de recherche du/de *la doctorant(e)* dans les deux universités seront assurées conformément aux procédures spécifiques à chaque pays impliqué dans la cotutelle.  Le*/la doctorant(e)* s’engage à se conformer à ces procédures.  Il est convenu que les universités se rapprocheront afin de négocier les dispositions relatives à la protection et à l’exploitation des droits de propriété intellectuelle, faisant l’objet d’une convention particulière. |

**Titre III – Dispositions particulieres**

|  |  |
| --- | --- |
| **Article 1**-  **Article 2**- | La présente convention est modifiable par voie d’avenant signé par les représentants légaux des deux universités.  Dans le cas où le*/la doctorant(e)* n’est pas inscrit(e) dans l'une et/ou l'autre des deux universités concernées, ou renonce par écrit à poursuivre ses travaux de recherche, ou s’il/elle n’est pas autorisé(e) à poursuivre la préparation de la thèse en cotutelle suite à une décision d'au moins l'un des deux directeurs de thèse, les deux universités mettront fin à la présente convention de cotutelle.  Au cas où le régime de cotutelle viendrait à être dénoncé par l’une des deux universités, celle-ci devra le notifier dans un délai d'un mois par écrit à l’autre université en citant les raisons de sa décision. |
| **Article 3**-  **Article 4-** | La présente convention de cotutelle est établie en sept (07) exemplaires originaux. | |

Fait à (*à compléter*), le . . . . . . . . . . . . . . . . . .

**Cachets et Signatures**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour l’Université Cadi Ayyad - Marrakech** | **Pour *l’Université Partenaire* - (*Ville)*** |
| Le Directeur de thèse  Date : | Le Directeur de thèse  Date : |
| Le Directeur du Centre des Etudes Doctorales  Date : | Le Directeur de l’Ecole Doctorale  Date : |
| Le/la Doctorant(e) : Mme/Melle/Mr  Date : | |
| Le Doyen de la Faculté des Sciences Semlalia  Date : | |
| Le Président de l’Université Cadi Ayyad  Date : | Le Président/Recteur de *l’Université* *Partenaire*  Date : |